

Plan Action !

Pour une transition écologique et énergétique des filières cinéma, audiovisuel et industries techniques

Mise à jour - Août 2022



Constats

- **Urgence climatique certaine**

- Vers une pénurie des ressources et hausse du coût des énergies (accélérées par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine)
- Vers une difficulté d'approvisionnements
- Aggravation des chocs météorologiques (canicule, tempête, froid extrême, ...)
- Etc ... (pour aller plus loin, consulter le rapport du GIEC [ici](#))

- **L'industrie du cinéma et de l'audiovisuel ne connaît pas la contrainte carbone**

- Les acteurs de la filière souhaitent s'engager dans des productions ayant un impact positif sur l'environnement.

- **Très peu de données sur l'impact environnemental du secteur**

- Comment fixer des objectifs de réduction de cet impact sans données (norme) ?

Une transformation en marche

- **Le Pacte Vert pour l'Europe (le « *Green Deal* » - décembre 2019)**

- Être le premier continent à atteindre la neutralité climatique, c'est la stratégie de l'Union européenne.
- Objectif : les États doivent réduire de 55% leurs émissions de GES pour 2030 par rapport à 1990.

- **Un accord mondial : l'Accord de Paris de 2015**

- Les 195 pays signataires s'engagent à limiter l'augmentation de la température mondiale à un niveau inférieur à 2°C par rapport à 1990.
- L'Accord de Paris est traduit en France en 2015 par la **Stratégie nationale bas carbone** : réduire de 40% ses émissions de GES d'ici 2030 par rapport à 1990, et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. En août 2021, le gouvernement français a promulgué la loi climat et résilience qui vient définir des actions concrètes afin d'atteindre ces objectifs.

- **Le CNC**

- En 2021, lancement de l'appel à projets « **choc de modernisation** »
- Le **Plan Action!** déployé sur 2022 – 2024
- Appel à projets « la grande fabrique de l'image » France 2030

- **Caisse des dépôts et consignations**

- Appel à projets « Alternatives Vertes » des ICC – PIA4 France 2030

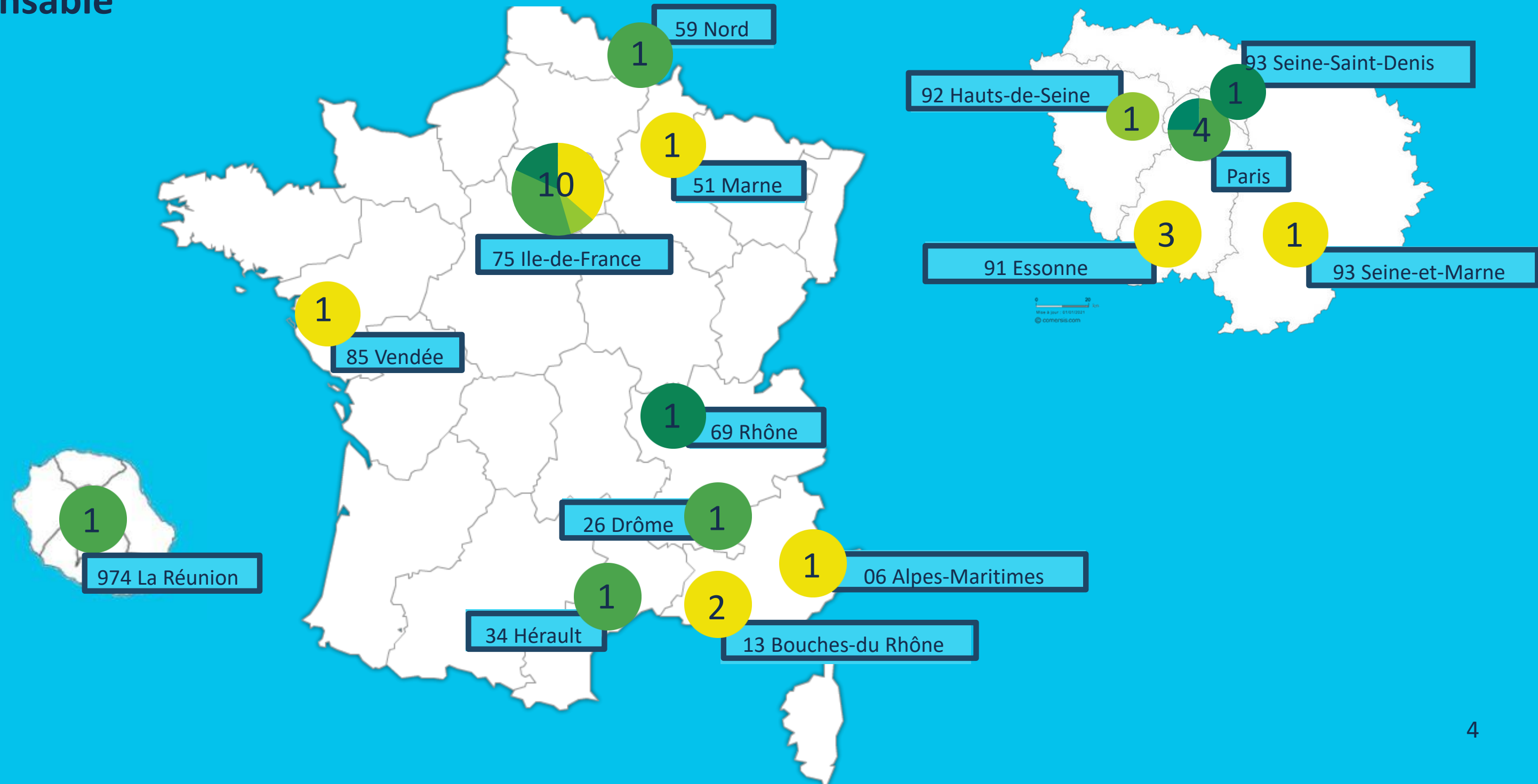
Dès 2021

➔ Appel à projet **Choc de modernisation** : projets d'investissement technique qui concourent à la modernisation numérique et durable de l'appareil de production.

Préfiguration des AAP du plan France 2030 « production » et « formation » qui intègrent une forte dimension éco-responsable

Répartition géographique des projets sélectionnés

- Studios de tournage et plateaux virtuels
- Post-production
- Animation
- Effets visuels et VR



Une politique publique en 3 phases

2022

**Année 1
Incitation**

2023

**Année 2
Définition des
règles du jeu**

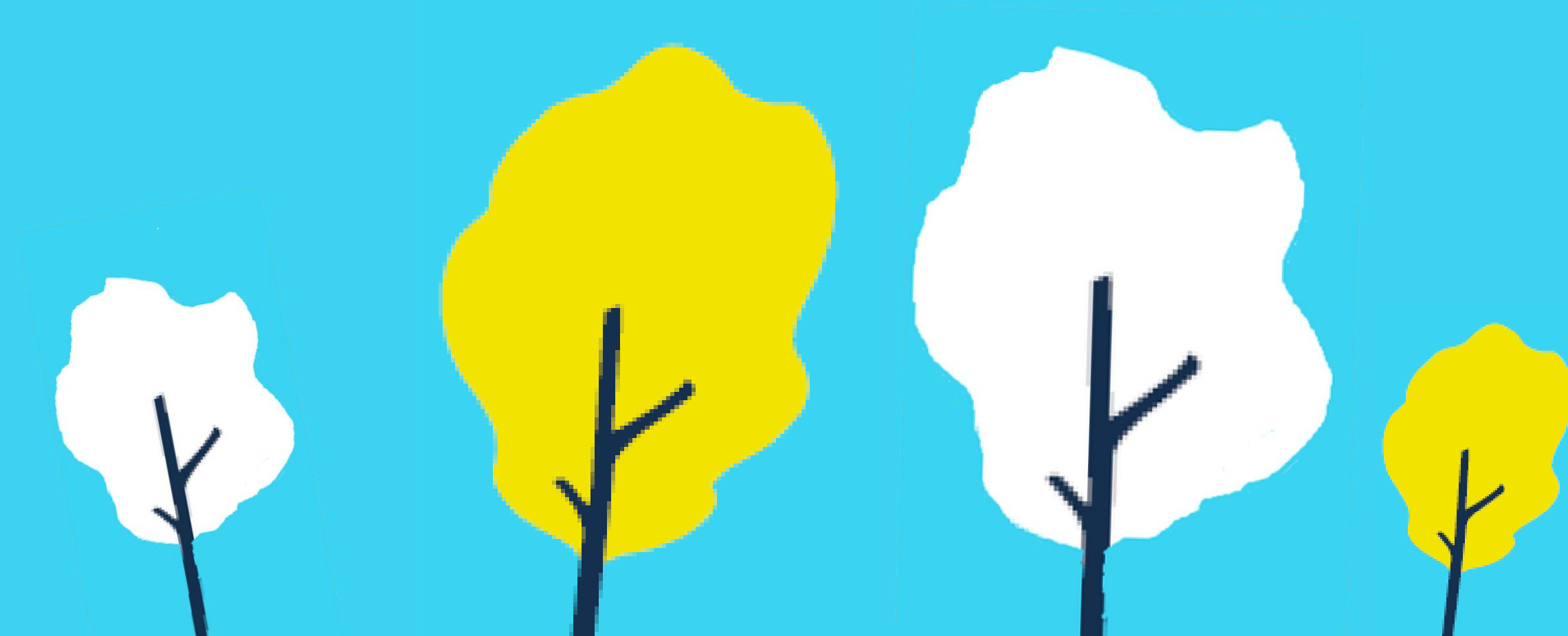
2024

**Année 3
De nouvelles
obligations**

- Observatoire de la transition écologique :
 - Étude bilan carbone des salles de cinéma.
 - Enquête sur les pratiques écologiques des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu.
 - Doter la filière d'une méthode de calcul pour mesurer l'impact carbone des œuvres.
 - Formation initiale et continue.
 - Plateforme pour mise à disposition des ressources : annuaire prestataires et guides de bonnes pratiques.
 - Valorisation des initiatives et sensibilisation.
- Bilan carbone demandé pour les œuvres et projets aidés.
 - Priorité à l'amélioration et à la rénovation des salles et studios.
 - Priorité à la réduction des déchets et à l'économie circulaire.
 - Priorité aux mobilités durables (Bilan carbone).
 - Priorité à l'évaluation des besoins numériques (Guide).
- Conditionnalité des aides au respect de certaines obligations.

Bilan et projection

Actions année 1 – 2022 – Incitation



Observatoire de la transition écologique

Bilan

- **Enquête sur les pratiques écologiques des secteurs du cinéma, de l'audiovisuel et du jeu vidéo** : - 1000 répondants, réalisée, publication lors du Congrès des exploitants (septembre 2022)
- **Bilan énergétique et déchets de 15 salles de cinéma** (par Eneor) : bilans de chaque cinéma + synthèse - publication faite au CNC le 8 juin 2022
- [> accès vers l'étude](#)

Projection

- 2023 : Impact environnemental des studios de tournage (en cours)
- 2023 : Bilan carbone des studios d'animation + effets spéciaux
- 2024 : Etude sur le secteur du jeu vidéo
- 2024 : Etude sur la post-production et conservation des œuvres

Formation Sensibilisation

Bilan

- **Formation initiale :**
 - **Février 22** : appel d'offre pour la conception de la formation pour 60 écoles par an sur 4 ans: The Shift Project, Secoya et le Bureau des acclimations associés sur ce projet.
 - **Mai 22** : conception de la formation finalisée
 - **Avril 22** : appel d'offre pour l'animation de la formation : sélection des organismes de formation qui interviendront dans les écoles sur tout le territoire
- Partenariat avec Audiens et BNP Paribas. Opération sur 4 ans.
- **Formation continue** : la CPNEF audiovisuel a conçu un Certificat de Compétences Professionnelles « Déployer une démarche écoresponsable dans sa pratique professionnelle, au sein de la production audiovisuelle et cinéma » et a habilité 6 organismes de formations (CNC associé aux contenus).

Projection

- **Octobre 22** : début des formations à la rentrée scolaire d'octobre (jusqu'à juin 2026).



Homologation des outils de calcul carbone des œuvres

Bilan

- Choix de l'AMO pour la **définition d'une méthode de calcul du bilan carbone** des œuvres et la rédaction d'un protocole d'homologation de calculateurs carbone : EcoAct.
- Travail en collaboration avec les diffuseurs historiques (FTV, Arte, M6, Canal Plus, TF1).
- Assise réglementaire pour un bilan carbone obligatoire pour les œuvres financées par le CNC.

Projection

- Concertation avec les organisations professionnelles à la rentrée 2022.
- Octobre 2022 : publication d'un appel à projets pour homologuer les calculateurs carbone.
- Mars 2023 : annonce des outils homologués
- 2023 : bilans carbone demandés pour les œuvres et projets aidés par le CNC.
- 2024 : conditionnalités des aides au respect de certaines obligations.





Merci de votre attention.

CNC

Pour plus d'infos, téléchargez le dossier de presse [ici](#)